

ÉTANGS ET MARAIS DE MÉRICOURT-SUR-SOMME



R 15

Commune de Méricourt-sur-Somme

Maître d'ouvrage : Syndicat de la vallée des Anguillères

Propriétaire : commune de Méricourt-sur-Somme

Gestionnaire : commune en partenariat avec le Syndicat

de la vallée des Anguillères / Conservatoire des sites naturels de Picardie

Année : 2006-2008

SURFACE
33 ha

MONTANT DE L'OPÉRATION
1 096 405 €

FINANCEMENT	
Feder*	408 233 €
Commune	280 050 €
Département de la Somme	204 061 €
Région Picardie	204 061 €

Contexte

La vallée de la Somme concentre des paysages et des milieux de vie exceptionnels. Cependant, à partir des années 1970, la qualité écologique et paysagère de la vallée a été principalement menacée par deux phénomènes :

- d'une part, l'abandon progressif des pratiques ancestrales de fauche et de pâturage qui a entraîné le boisement et le comblement de ces zones humides,
- d'autre part, le creusement d'étangs de pêche et la multiplication d'habitats légers qui ont constitué des facteurs de dégradation écologique et paysagère de cette zone inondable.

Le marais de Méricourt-sur-Somme n'a pas échappé à cette tendance. Avant l'action de l'Homme, le marais était une zone humide régulièrement inondée à travers laquelle serpentait la Somme. Au cours du temps le marais a fait l'objet de perturbations :

- l'artificialisation du marais avec notamment la plantation de peupleraies* et l'implantation d'habitats légers de loisirs (les terrains ont été loués avec la mise en place de baux de longue durée (40 ans)),
- l'introduction anarchique d'espèces invasives ornementales,
- l'embroussaillage important par une végétation dense et peu diversifiée et l'envasement des points d'eau,
- le creusement d'étangs pour la pêche.



Enjeux et objectif

En 2006, les baux de longue durée sont arrivés à terme. La commune a souhaité restaurer et valoriser la zone dans une optique de développement durable et selon les objectifs de préservation de la démarche Natura 2000*, le site faisant partie du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Somme ».



Marais de Méricourt-sur-Somme

Actions et travaux

Une opération de réhabilitation du site a été menée pour rendre au marais ses fonctions écologiques et ses valeurs culturelles.

Afin de mener à bien ce projet, différents travaux ont été effectués.

Ils se localisent sur une zone fortement dégradée d'environ 22 hectares et une zone plus préservée de 11 hectares.

Le projet a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général et a été soumis à une procédure « loi sur l'eau ».

Les opérations de réhabilitation, commencés en 2007, ont consisté en :

Sur la « zone dégradée » :

- la refonte des étangs (passage de 23 à 6) afin de retrouver un aspect naturel et de les intégrer aux paysages environnants ;
- la restauration d'étangs à vocation halieutique : les étangs ont été remodelés avec des contours diversifiés et la création d'îlots ;
- la création d'une frayère*. Les pentes ont été aménagées de manière à favoriser les pontes de nombreux poissons, notamment le brochet (*Esox lucius*), et un maintien artificielle de l'eau permet l'immersion de la zone suffisamment longtemps (quarante jours consécutifs) ;
- la création d'un plan d'eau à vocation cynégétique* et l'implantation d'une hutte sur ce dernier pour maintenir la chasse sur le site ;
- la mise en place d'une mare pédagogique.



Plan d'eau à vocation cynégétique

Sur la « zone préservée » :

- la mise en place d'un système de gestion des eaux (vanne) permettant de réguler l'inondation. Cette maîtrise devrait favoriser le développement d'habitats, d'une faune et d'une flore caractéristiques des zones humides ;



Vanne

- le reméandrage d'un fossé traversant cette zone ;



Reméandrage du fossé



Pâturage bovin

- la mise en place d'un pâturage bovin avec l'espèce limousine ;
- le creusement de mares et l'aménagement d'un seuil afin de restaurer le caractère humide de la zone, tout en diversifiant la végétation qui s'y développe.

Le développement de l'écotourisme faisant partie du projet de réhabilitation, différents aménagements ont été mis en place sur la « zone dégradée » :

- un circuit éco-touristique avec un sentier d'environ 3 km et des bornes interactives,
- des équipements d'accueil du public (pontons de pêche, bancs, corbeilles, tables),
- des équipements de cheminement adaptés permettant l'accès pour tout public.



Sentier



Plaque d'interprétation

Le site dispose du label « tourisme et handicap ».

Résultats

Les travaux menés sur les étangs et marais de Méricourt-sur-Somme ont été inaugurés le 21 mai 2009.

Les travaux en quelques chiffres :

- 25 000 m³ de vases draguées,
- 16 ha de surfaces terrassées,
- 4 km de clôtures posées,
- 250 mètres de berges aménagées en technique végétale,
- plus de 7000 plantes aquatiques et 3500 arbres et arbustes plantés,
- 14 ha de semis de prairie.

La réhabilitation du marais de Méricourt-sur-Somme a permis de restaurer de nombreuses fonctions écologiques propres aux zones humides (épuration des eaux, frayère*, etc.) et a favorisé le retour d'espèces animales et végétales variées.

Perspectives

Suite à de multiples concertations, des modes de gestion compatibles avec le fonctionnement naturel du marais ont été mis en place :

- la zone concernée par la chasse et la pêche est gérée par la commune en partenariat avec le Syndicat de la vallée des Anguillères, la FDPMA* de la Somme et la Fédération des chasseurs de la Somme ;
- la zone plus sensible (éco-gérée) a été confiée en gestion au Conservatoire des sites naturels de Picardie par le biais d'un bail. La fréquentation par le public y est encadrée.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

COMMUNE DE MÉRICOURT-SUR-SOMME : MAIRIE 03.22.76.14.64
SYNDICAT DE LA VALLÉE DES ANGUILLÈRES :
OLIVIER CRÉPIN 03.22.84.65.81
CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE :
CÉLINE LEEMAN 03.22.89.63.96
RÉGION DE PICARDIE : THIERRY RIGAUD 03.22.97.37.04
DÉPARTEMENT DE LA SOMME : AUDREY MERLIN 03.22.71.83.56